

Décision DG 2024/017

**DECISION PORTANT APPROBATION A LA MISE EN PLACE DU CONTRAT D'ALLOCATIONS
D'ETUDES (CAE) POUR LES INFIRMIERS ET LES PSYCHOLOGUES**

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ;

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après concertation,

Donne un avis favorable sur la mise en place du Contrat d'Allocation d'Etudes (CAE) pour les infirmiers et les psychologues au sein de l'établissement.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa signature. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Sevrey, le 05 avril 2024

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN

